

Nom commercial: Xanthan FN

Numéro de la matière: 068470

Version: 3 / CH

Date de révision: 09.10.2024

remplace la version: 2 / CH

Date d'impression 09.10.24

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Xanthan FN

N° d'article

06847000

Identification de substance / produit

CAS-Nr.

11138-66-2

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/préparation

additif pour aliments, Cosmétique, Exipient pharmaceutique, industrie

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse/fabricant

Hänseler AG

Industriestrasse 35

9100 Herisau

No. de téléphone 0041 (0)71 353 58 58

Adresse email de la sdb@haenseler.ch

personne

responsable pour
cette FDS

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Switzerland :145 / Abroad +41 (0)44 251 51 51

RUBRIQUE 2: Identification des dangers ***

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Information de produit volontaire conformément au format de données de sécurité
Le produit n'est pas classé comme dangereux selon règlement no 1272/2008.

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008

Conformément au Règlement (CE) 1272/2008, le produit ne doit pas être impérativement étiqueté.

2.3. Autres dangers

Pas de dangers particuliers à mentionner.

La substance ne répond pas aux critères de classification PBT. La substance ne répond pas aux critères de classification vPvB. Cette substance n'a pas de propriétés de perturbation endocrinienne chez l'homme. Cette substance n'a pas de propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non ciblés.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

Autres ingrédients

Xanthan gum

No. CAS

11138-66-2

No. EINECS

234-394-2

Numéro

EXCEMPT

Nom commercial: Xanthan FN

Numéro de la matière: 068470

Version: 3 / CH

Date de révision: 09.10.2024

remplace la version: 2 / CH

Date d'impression 09.10.24

d'enregistrement

Concentration

Le renvoi: [4]

>= 95 %

Notent

[4] Information volontaire

Autres données

Le produit n'est pas classé comme dangereux selon règlement no 1272/2008.

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1. Description des premiers secours****Indications générales**

En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

En cas d'inhalation

Transporter la personne accidentée à l'air frais et la faire étendre.

En cas de contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec beaucoup d'eau.

En cas de contact avec les yeux

Ecartez les paupières, rincer soigneusement les yeux avec de l'eau (15 min.).

En cas d'ingestion

Faire boire de l'eau par petites gorgées. Ne pas faire vomir.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction****Moyen d'extinction approprié**

Eau pulvérisée, Produits extincteurs en poudre, Mousse, Dioxyde de carbone, Adapter les mesures d'extinction au feu environnant

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Lors de chaleur danger de dissociation.

5.3. Conseils aux pompiers**Equipements spéciaux pour la protection des intervenants**

Utiliser un appareil respiratoire autonome. Porter un vêtement de protection. Ne pas inhalez les gaz dégagés lors d'une explosion ou d'un incendie.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Eviter la formation de poussières. Ne pas inhalez les poussières. Veiller à assurer une aération suffisante.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Pas de précautions spéciales.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser mécaniquement. Collecter mécaniquement dans des récipients adéquats à fin d'élimination. Nettoyer soigneusement à l'eau les surfaces contaminées.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

Nom commercial: Xanthan FN

Numéro de la matière: 068470

Version: 3 / CH

Date de révision: 09.10.2024

remplace la version: 2 / CH

Date d'impression 09.10.24

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**Conseils pour une manipulation sans danger**

Eviter la formation de poussières. Ne pas inhale les poussières. Eviter contamination de la peau et les yeux.

Classe de feu / Classe de température / Classe d'explosibilité de poussière

Explosion poussière (RFA) Poussières explosives

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs**

Conserver les récipients hermétiquement fermés dans un endroit bien ventilé. Conserver dans un endroit sec.

Classes de stockage

Classe de stockage d'après TRGS 510 13
Classe de stockage (Suisse) NG

Des matières solides non combustibles
Autres substances dangereuses solides
sans classification/étiquetage
dangereux

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Protéger de l'humidité de l'air et de l'eau. Conserver à une température ne dépassant pas 30 °C.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.2. Contrôles de l'exposition****Mesures d'ordre technique / Mesures d'hygiène**

Veiller à une ventilation adéquate. Observer les mesures de précaution habituelles pour la manipulation des produits chimiques. Ne pas respirer les poussières. Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Protection respiratoire - Note

Protection respiratoire en présence d'aérosol ou de brouillard de produit. Protection respiratoire en présence d'aérosol. Demi-masque filtrant les particules, filtre P2

Protection des mains

Gants
Matériau approprié

The glove material must be sufficient impermeable and resistant to the substance. Check the tightness before wear. Gloves should be well cleaned before being removed, then stored in a well ventilated location.

Protection des yeux

Lunettes de protection

Protection du corps

Vêtement de travail couramment utilisés pour travaux chimiques.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques *****9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles****État de la matière**

Poudre

Couleur

blanc à beige

Odeur

caractéristique

Point d'éclair

Valeur °C

Remarque Non applicable

température de décomposition

Valeur	>	120	°C
--------	---	-----	----

Nom commercial: Xanthan FN

Numéro de la matière: 068470

Version: 3 / CH

Date de révision: 09.10.2024

remplace la version: 2 / CH

Date d'impression 09.10.24

valeur pH

Valeur température	5	à	10
	25	°C	

solubilité(s) ***

éthanol	insoluble
Remarque	

9.2. Autres informations**Hydrosolubilité**

Remarque	très bonne solubilité
----------	-----------------------

température d'auto-inflammabilité

Valeur	>	200	°C
--------	---	-----	----

Masse volumique apparente

Valeur	600	à	850	kg/m ³
--------	-----	---	-----	-------------------

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.2. Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.4. Conditions à éviter

Eviter la formation de poussières. Possibilité de dégagement de vapeurs toxiques par chauffage à température supérieure à la température de décomposition.

10.5. Matières incompatibles

Danger de coup de poussière

10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas de produit de décomposition dangereux connu si les prescriptions de manipulations sont respectées.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008****Toxicité aiguë par voie orale (Composants)****Xanthan gum**

Espèces	rat		
DL50	> 5000	mg/kg	

Toxicité aiguë par inhalation (Composants)**Xanthan gum**

Espèces	lapin		
CL 50	> 21	mg/l	

Corrosion/irritation cutanée

Espèces	rat		
Durée d'exposition	360	h	
évaluation	Non irritant		
Espèces	lapin		

Nom commercial: Xanthan FN

Numéro de la matière: 068470

Version: 3 / CH

Date de révision: 09.10.2024

remplace la version: 2 / CH

Date d'impression 09.10.24

Durée d'exposition 120 h
évaluation Non irritant

lésions oculaires graves/irritation oculaire

Espèces rat
Durée d'exposition 120 h
évaluation Non irritant

sensibilisation

Espèces cobaye
Remarque Aucune effet de sensibilisation connu.

Mutagénicité

Remarque Aucun

Toxicité pour la reproduction

Voie d'exposition orale
Espèces rat
Dose 0.5 g/kg
Durée d'exposition 24 h
évaluation Aucun effets négatifs

Cancérogénicité

Remarque Pas des preuves disponibles sur l'action cancérogène.

11.2 Informations sur les autres dangers**Propriétés perturbant le système endocrinien chez l'homme**

Cette substance n'a pas de propriétés de perturbation endocrinienne chez l'homme.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques *****12.1. Toxicité****Toxicité pour les poissons**

Espèces truite arc-en-ciel (Oncorhynchus mykiss)
420 mg/l
Durée d'exposition 96 h
Remarque Après neutralisation, pas de diminution notable de l'effet nocif.

Toxicité pour les poissons (Composants)**Xanthan gum**

Espèces truite arc-en-ciel (Oncorhynchus mykiss)
CL 50 490 mg/l
Durée d'exposition 96 h

Toxicité pour les daphnies (Composants)**Xanthan gum**

Espèces Daphnia magna
CE50 980 mg/l
Durée d'exposition 48 h

12.2. Persistance et dégradabilité**Biodégradabilité**

Valeur 93 %
Durée de l'essai 14 d
évaluation Facilement biodégradable
méthode OECD 302B

Biodégradabilité (Composants)

Nom commercial: Xanthan FN

Numéro de la matière: 068470

Version: 3 / CH

Date de révision: 09.10.2024

remplace la version: 2 / CH

Date d'impression 09.10.24

Xanthan gum

évaluation

Facilement biodégradable

Demande Chimique en Oxygène (DCO) (Composants)**Xanthan gum**

Valeur

env. 1600

mg/g

Demande biochimique en oxygène (DBO) (Composants)**Xanthan gum**

Valeur

env. 200

mg/g

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**Résultats des évaluations PBT et vPvB *****

La substance ne répond pas aux critères de classification PBT.

La substance ne répond pas aux critères de classification vPvB.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**Propriétés perturbant le système endocrinien pour l'environnement**

Cette substance n'a pas de propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non ciblés.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Déchets de résidus**

Eliminer en accord avec les réglementations locales et nationales.

Emballages contaminés

Eliminer comme le produit non utilisé.

Les emballages non contaminés peuvent être réutilisés.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

	Transport terrestre ADR/RID	Transport maritime IMDG/GGVSee	Transport aérien
14.1. Numéro ONU	Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport terrestre.	Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport maritime.	Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport aérien.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation *****15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Classe de contamination de l'eau (Allemagne) *****

Classe de contamination

WGK 1

de l'eau (Allemagne)

Remarque

classe de danger pour le milieu aquatique dérivée (WGK, Allemagne) conformément à l'annexe 1, point 5.2 du Règlement sur les installations manipulant des substances nocives pour les eaux (AwSV, Allemagne).

RUBRIQUE 16: Autres informations**Informations complémentaires**

Les modifications importantes par rapport à la version précédente de la présente fiche de données de

Fiche de données de sécurité selon le règlement (CE) n° 1907/2006



Nom commercial: Xanthan FN

Numéro de la matière: 068470

Version: 3 / CH

remplace la version: 2 / CH

Date de révision: 09.10.2024

Date d'impression 09.10.24

sécurité sont marquées par : ***

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.